

Volet paysager de l'étude d'impact

Etat initial



Fig.1. SRE Bretagne



Fig.2. Les paysages de Bretagne

La définition du contexte paysager, patrimonial et touristique du site

L'état initial a pour objectif de définir le contexte paysager et patrimonial à l'échelle globale et locale autour du site étudié. Il s'appuie sur une phase de recherche bibliographique et des visites de terrain.

Le présent rapport est découpé comme suit :

- Données sur l'éolien et le paysage

Les données du Schéma Régional Eolien et autres documents sont présentées dans l'objectif de localiser le site étudié par rapport aux enjeux paysagers et patrimoniaux définis dans ces documents cadres.

- Composantes et unités paysagères

L'organisation de contexte paysager est présentée dans un premier temps par l'analyse des composantes paysagères: relief, réseau hydrographique, répartition de la végétation, répartition de l'habitat et des infrastructures. L'inventaire des parcs éoliens dans l'aire d'étude est réalisé à l'aide des données DREAL et DDT.

Les variations de ces caractéristiques aboutissent à la définition des unités paysagères explicitées notamment dans le document «les paysages bretons» de la DREAL et l'atlas des paysages du Morbihan. L'objectif est de connaître les éléments structurants, le fonctionnement visuel du contexte paysager et de noter les axes, points de perception et de découverte du paysage.

L'analyse est réalisée à l'échelle du périmètre éloigné. La description du paysage à l'échelle du périmètre rapproché fait l'objet d'une partie spécifique.

- Éléments patrimoniaux

Les éléments patrimoniaux protégés sont inventoriés à l'échelle du périmètre éloigné grâce à la base de données DRAC (monuments historiques...) et à la base de données de la DREAL (sites inscrits et classés...) regroupées dans la base «Atlas des patrimoines».

L'objectif est de définir la richesse patrimoniale de l'ensemble de l'aire d'étude et de définir les sensibilités vis à vis du site étudié.

- Perceptions sociales et tourisme

La notion de paysage renvoie à celle du regard porté au territoire. L'objectif de l'étude est de synthétiser les représentations du territoire (images renvoyées par les documentations touristiques notamment) et les perceptions du territoire par ses habitants. Ainsi cette étude s'appuie sur l'analyse de documentation touristique et une phase de concertation.

La définition des sensibilités

La phase bibliographique a regroupé des sources d'informations sur le paysage et ses composantes. La phase de terrain a permis d'appréhender le paysage in situ et de s'imprégner des lieux. Ces deux phases ont abouti à la compréhension du paysage physique et vécu, à la caractérisation des structures paysagères et des perceptions visuelles sur l'ensemble du secteur.

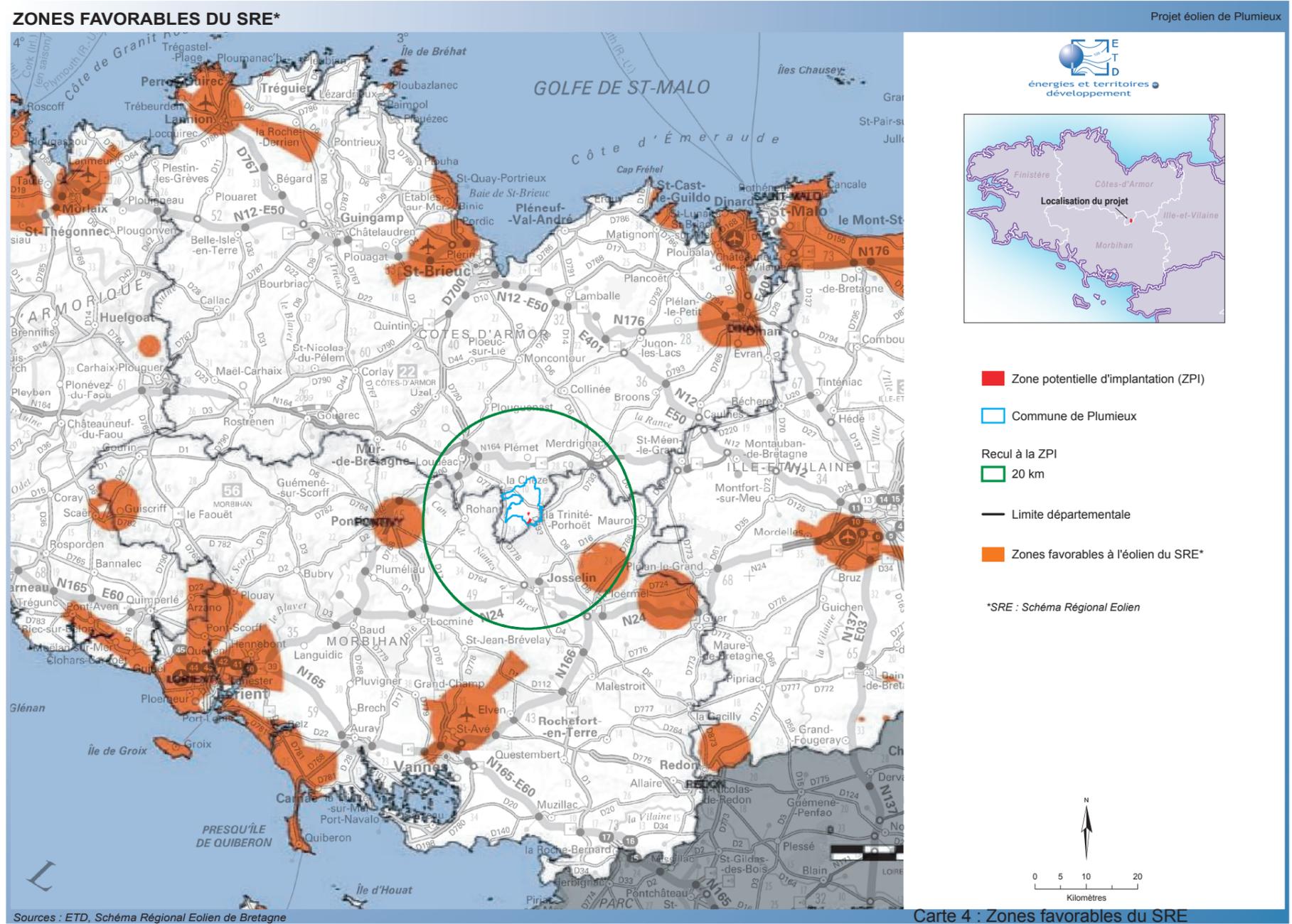
Les sensibilités du site étudié sont définies en s'appuyant sur des critères paysagers :

- les enjeux depuis les vallées (notion de surplomb et d'encercllement),
- l'emprise du site dans les panoramas reconnus,
- la reconnaissance des paysages,
- la cohérence du site avec les lignes de force du paysage,
- les vues depuis les sites patrimoniaux,
- les covisibilités avec les sites patrimoniaux,
- les intervisibilités entre parcs éoliens.

1.1. Données cadres sur l'éolien

Le volet paysager de l'étude d'impact a pris en compte les données existantes dans le domaine de l'éolien sur le territoire en particulier le **Schéma Régional Eolien de Bretagne (2012)**. S'ajoute le guide national de «l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens». Il existe des **documents antérieurs au SRE** : un schéma éolien départemental des Côtes-d'Armor et un schéma éolien départemental du Morbihan édités en 2005, et le guide régional «L'implantation d'éoliennes en Bretagne, propositions pour une prise en compte de l'environnement» datant de 2003. La DREAL et les DDT ont été contactées, notamment lors d'une réunion de cadrage en novembre 2015.

1.1.1. Schéma Régional Eolien



Zones favorables

Le Schéma Régional Eolien (SRE), annexe du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE, 2012), définit des secteurs favorables au développement de l'éolien. Le **site éolien étudié** est compris dans une **zone favorable** (carte 4).

Recommandations

Le SRE comprend des recommandations générales, dont sur les thématiques du paysage et du patrimoine.

A l'échelle du grand paysage, recommandations liées à la recherche de sites à privilégier pour le développement éolien :

- Travailler à l'échelle de l'unité de paysage et prendre en compte les paysages vus, perçus et vécus. Analyser des points de vue notables sur le paysage.
- Préserver le caractère des paysages concourant à l'identité régionale (littoral, zones frontalières de la Bretagne).
- Conjuguer projets éoliens et mise en scène des axes structurants et des zones d'activité.
- Ménager des espaces et des temps de respiration (effets cumulés entre parcs éoliens).

A l'échelle locale, une démarche de projet pour composer un nouveau paysage :

- Réaliser une lecture attentive du paysage d'accueil pour concevoir un projet éolien adapté au site.
- Eviter les effets d'écrasement des paysages et la concurrence visuelle avec le patrimoine culturel (covisibilité).
- Composer un nouveau paysage intégrant l'élément éolien (lisibilité du projet, géométrie simple et homogène à rechercher).
- Assurer un dialogue harmonieux entre les sites éoliens.

1.1.2. Données issues des consultations dans le cadre du projet

En 2013, le développeur rencontre l'ancienne municipalité de Plumieux, très favorable au lancement d'études de faisabilité d'un projet éolien. Les premiers échanges avec les propriétaires et exploitants ont lieu en 2014. Suite aux élections municipales de 2014, le développeur rencontre le nouveau maire puis présente l'avant-projet au conseil municipal.

Afin de recueillir les avis des services de l'Etat, une **réunion de cadrage** est organisée sur le terrain en **novembre 2015** puis une nouvelle rencontre se tient en **mai 2016**.

Les recommandations portent en particulier sur la réalisation d'une analyse des effets cumulés avec les autres parcs éoliens, et sur l'attention à porter à la vue depuis l'église de La Trinité-Porhoët. Lors de la visite de terrain, les points de photomontages proposés sont présentés.

Une **permanence publique** d'information sur le projet est organisée en mairie de Plumieux le 19 **mai 2016**. Les remarques des habitants concernent la compréhension de l'intérêt de l'éolien dans le panel énergétique français, avec des questionnements sur la présence de plusieurs parcs éoliens sur la commune de Plumieux.



Fig.3. Visite de terrain avec les Services de l'Etat



Fig.4. Permanence d'information

Synthèse des données cadres

Le site éolien étudié est inclus dans un **secteur favorable** du Schéma régional éolien de Bretagne.
Les **effets cumulés** avec les autres parcs éoliens sont à analyser.

1.2. L'organisation du paysage et des vues

L'étude du paysage est appréhendée à travers une phase bibliographique et une phase de terrain.

Dans un premier temps, des données sur les composantes du paysage (relief, végétation, infrastructures...) sont présentées. Les unités paysagères sont ensuite définies.

1.2.1. Les composantes paysagères

Organisation du relief

Le cœur de l'aire d'étude, y compris le site, présente une altitude d'environ 100 m. A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire se caractérise par un **plateau** incisé par de nombreuses **vallées** induisant une **ondulation du relief**. Les vallées principales sont celle de l'**Oust** (Rohan, Josselin), du **Lié** (La Chèze), du **Ninian** (La Trinité-Porhœt), l'**Yvel** (Ploërmel).

La **vallée de l'Oust** est empruntée par le **canal de Nantes à Brest**.

Le **nord** de l'aire d'étude est **plus élevé**, présentant des sommets émergeant à des altitudes de l'ordre de 250m (au nord-est de Loudéac, cf. carte 5).

Le **site étudié** est localisé **sur le plateau**, à l'ouest de la vallée du Ninian.

Occupation du sol

Le territoire est agricole, ponctué de **grands massifs forestiers** : forêt de Lanouée au sud (3 800 ha), de Loudéac au nord-ouest (2 500 ha), de la Hardouinais au nord-est (2 000 ha). La forêt de Lanouée est le second massif forestier breton. Ces forêts sont composées de feuillus et de conifères. La carte 6 présente la répartition des boisements dans l'aire d'étude (source : Corine Landcover).

Les exploitations agricoles combinent **élevage et cultures** (maïs, céréales). De **nombreux bâtiments d'élevage hors-sol** sont présents (bovins, porcins, volailles) et induisent une rareté des animaux dans les champs qui sont dédiés aux cultures.

Il s'agit d'un paysage de type agro-industriel, caractérisé par de longs bâtiments d'élevage, des silos et des usines d'aliments, des centrales laitières et des tours de séchage... Ces bâtiments sont soit regroupés avec l'habitat ou créent des lieux de production détachés des hameaux.

Aux grands massifs forestiers s'ajoutent des bosquets et bois de moindre superficie, et les **haies bocagères** dont l'image accompagne traditionnellement l'idée des paysages de l'ouest de la France. La couverture bocagère est variable, le maillage plus ou moins dense, et se mêle aux multiples formes boisées pour inscrire dans le paysage une **présence arborée permanente** (source : atlas des paysages du Morbihan).

Le **site étudié** s'inscrit dans des **parcelles agricoles**, en **limite** nord-ouest de la **forêt de Lanouée**.

Répartition de l'habitat et infrastructures de communication

L'habitat est dispersé.

Le bâti est partout, en bourgs, hameaux, fermes, mais aussi des chapelles, des maisons, ou encore des bâtiments d'élevage hors-sol. Les nombreuses croix disséminées dans l'espace rural signalent aussi la présence de l'Homme. L'habitat traditionnel est en pierre, et localement du bâti en terre est observable.

Les bourgs principaux sont ceux de Merdrignac, Mauron, Ploërmel, Josselin, Plémet et **Loudéac** qui est le plus important avec 9 661 habitants (source : Insee 2012). Le **site étudié** est **éloigné** de ces bourgs (Plémet le plus proche à environ 9,5 km).

En l'absence de contraintes topographiques fortes, le réseau routier relie les centralités par des tracés assez directs. Un réseau dense de chemins dessert ensuite l'habitat dispersé.

Dans l'aire d'étude, les **deux axes routiers majeurs** sont la **RN164** au nord (Rennes / Merdrignac / Loudéac / Carhaix-Plouger, route en partie à 4 voies), et la **RN24** au sud (Rennes / Ploërmel / Josselin / Lorient, route à 4 voies). La RD766 à l'est dessert Ploërmel (axe Rennes / Vannes), la RD764 Josselin au sud (axe Josselin / Pontivy), et la RD700 Loudéac au nord-ouest (axe Pontivy / Loudéac / Saint-Brieuc). Aux routes s'ajoutent une ligne ferroviaire desservant Loudéac. Le **site étudié** est **éloigné** de ces axes routiers principaux (RN164 la plus proche à environ 9 km).

Le **site étudié** s'inscrit sur la commune de **Plumieux** dont le bourg compte 1 102 habitants (source : Insee 2012). **Plusieurs hameaux** sont présents dans le **périmètre de 1 km** autour du site répartis sur les communes de Plumieux et Le Cambout.

La carte 7 localise les bourgs et axes routiers principaux ainsi que les lignes à haute-tension.



1. Un paysage de plateau vallonné (vue vers le nord depuis la RD764 à l'ouest de Josselin). Vallée de l'Oust.



2. Canal de Nantes à Brest à Saint-Samson



3. Forêt de Lanouée



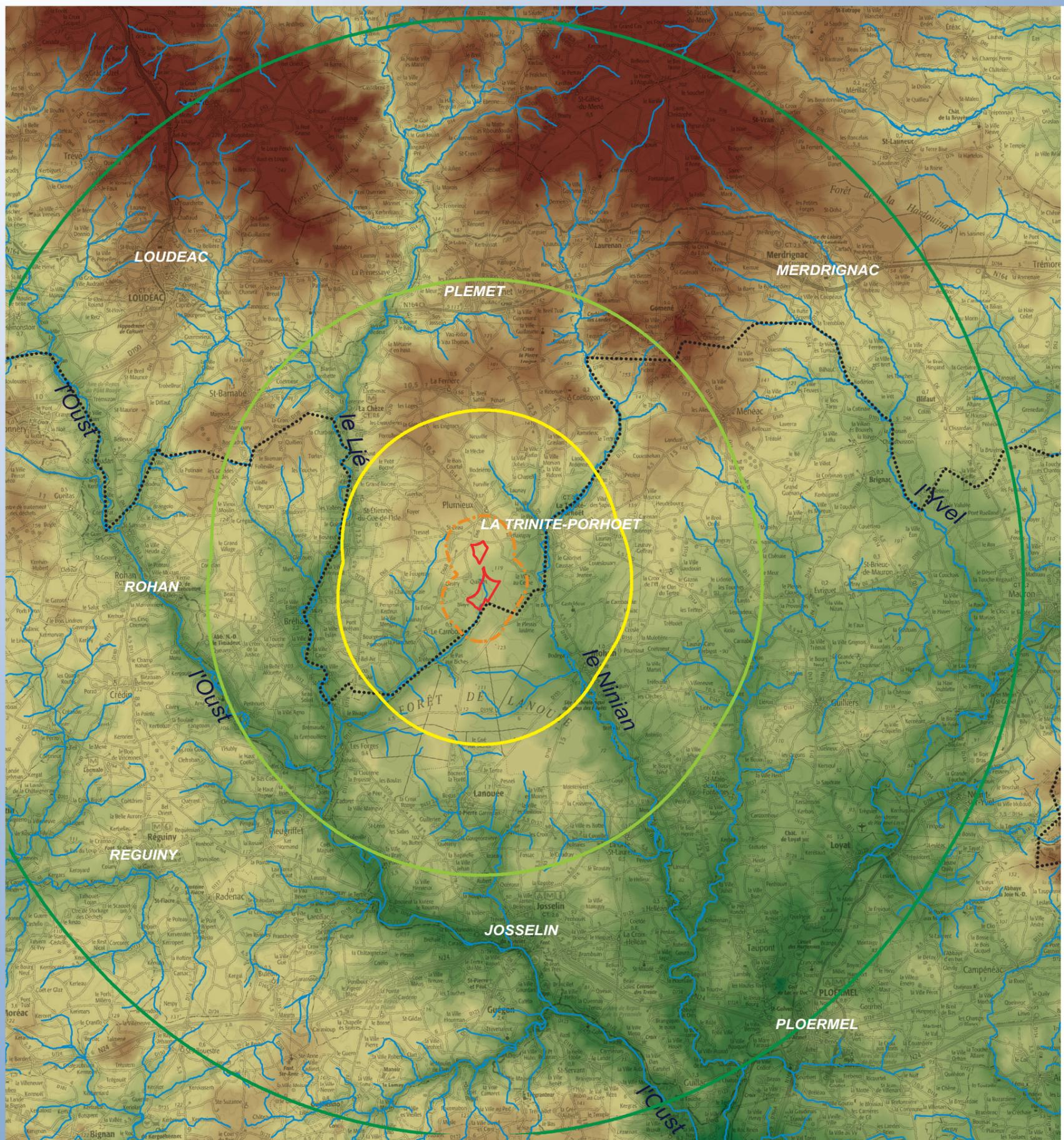
4. Culture, élevage, bocage (RD134 au nord de Brignac)



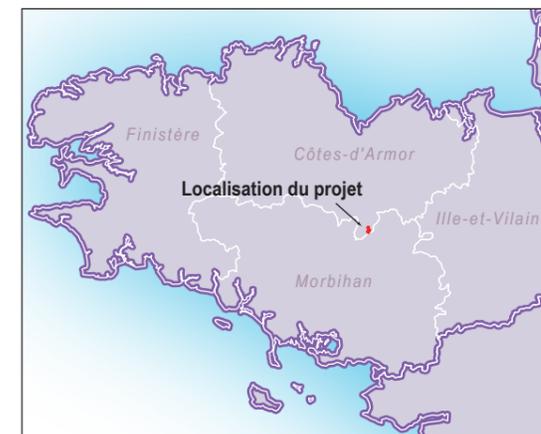
5. Culture, bâtiments d'élevage, bocage (Le Bolay)



6. Loudéac (depuis le sud-est sur RD778)



Sources : ETD, GPSMaps, Scan100 ©IGN



Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Recul à la ZPI

1 km

5 km

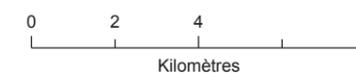
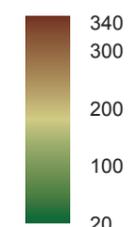
10 km

20 km

Limite départementale

Réseau hydrographique

Altitude en mètres



Carte 5 : Relief et réseau hydrographique